

DÉPARTEMENT  
DE L'ARIÈGE

République française  
-----

DE\_2023\_033

Membres en exercice : 14  
Présents : 9  
Votants: 11  
Pour: 11  
Contre: 0  
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 15/11/2023

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

**Présents :** Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DAFURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE

**Représentés :** Aubry PINATON représenté par Stéphane FABRY, Mickaële REIS représentée par Simone BIELLE

**Excusés :**

**Absents :** Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

**Secrétaire de séance :** Simone BIELLE

**Objet :** Mise à jour tableau des voiries

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2007 et approuvée par délibération du conseil municipal du 27/11/2007.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 5075 mètres de voies communales.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales et de revoir le tableau des voiries en fonction du classement effectué par la CCPAP avec l'aide du cabinet SOGEFI.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

2 voiries sont à intégrer :

1. Voirie du lotissement Camp del Périé cadastrée B454 d'une longueur de 141 mètres
2. Voirie du lotissement Camp del Mouret cadastrée B485 et 486 d'une longueur de 256 mètres

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ACCEPTE le classement de la Voirie du lotissement Camp del Périé cadastrée B454 d'une longueur de 141 mètres
- ACCEPTE le classement de la voirie du lotissement Camp del Mouret cadastrée B485 et 486 d'une longueur de 256 mètres
- ACCEPTE la mise à jour du classement des voiries

Approuve la mise à jour en 2023 du tableau de classement des voies communales à caractère de chemins, de rues et de places.

- La longueur de la voirie communale à caractère de chemins correspond à 3774 m
- La longueur de la voirie communale à caractère de rues correspond à 2484 m
- La longueur de la voirie communale à caractère de places correspond à 1465 m

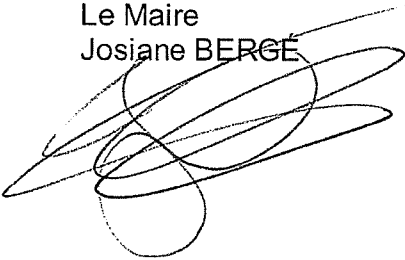
Soit un total de voirie communale de 7723 m.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire  
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance  
Simone BIELLE

